



REGLEMENT NATIONAL OPTION GRAND GOLF

L'option GRAND GOLF permet aux membres d'un club GAIA CONCEPT de jouer occasionnellement en partie libre sur les autres golfs GAIA CONCEPT.

- "occasionnellement" (moins de 5 fois / an / site) laisse la possibilité au directeur du golf de trouver une solution adaptée avec le pratiquant dont la fréquence de jeu est soutenue alors qu'il est membre d'un autre club GAIA CONCEPT (exemple d'un pratiquant disposant d'une résidence secondaire, en raison d'un déménagement, de la présence de famille dans la région, etc...).
- En "départ libre" signifie que l'option GRAND GOLF ne donne pas l'accès gratuit au parcours dans le cas de compétition de quelque nature qu'elle soit (de classement, sponsorisée, seniors, dames, interclubs, Fédérales, etc....) puisqu'en l'espèce un règlement d'épreuve s'applique. Cette mesure pourra souffrir d'exceptions à l'appréciation du directeur.

La souscription de l'option est soumise aux conditions suivantes :

- Le golfeur doit être à jour de sa cotisation annuelle en cours.
- Le règlement de la cotisation annuelle doit se faire dans le club le plus proche de la résidence principale du pratiquant. Dans le cas contraire, le golfeur ne peut pas souscrire l'option GRAND GOLF.
- L'option permet au golfeur de pratiquer dans les autres clubs en fonction du type de sa cotisation, à savoir :
 - o Si le golfeur est membre 7/7 jours il peut pratiquer à volonté.
 - o Si le golfeur est membre 5/7 jours il peut pratiquer qu'en semaine.
- L'option GRAND GOLF ne peut pas être souscrite pour les membres 1/7 jours.

L'option GRAND GOLF connaît des restrictions d'accès entre certains clubs.

- Les membres de GRENOBLE URIAGE ne peuvent pas accéder à GRENOBLE BRESSON.
- Les membres de SAINT ETIENNE ne peuvent pas accéder à SAVIGNEUX.
- Les membres de SAVIGNEUX ne peuvent pas accéder à SAINT ETIENNE.
- Les membres de MENNECY CHEVANNES ne peuvent pas accéder à CHEVRY.
- Les membres de CHEVRY ne peuvent pas accéder à MENNECY CHEVANNES.

Entre ces sites la pratique réciproque est possible grâce à des cotisations ou tarifs de green fees spéciaux disponibles à l'accueil des clubs.

La souscription de l'option GRAND GOLF entraîne l'acceptation du présent règlement. Ce dernier peut être révisé et/ou complété sans délai à l'initiation de la direction de GAIA CONCEPT.

DAMPIERRE, le lundi 5 janvier 2004

LA DIRECTION